

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE EMPRISONNÉ EN IRAN MÈNE UNE GRÈVE DE LA FAIM ET DE LA SOIF

Le 14 juillet 2012 au soir, le journaliste Mohammad Sadiq Kabudvand a entamé une grève de la soif à la prison d'Evin, à Téhéran, pour protester contre le refus répété des autorités iraniennes de le laisser rendre visite à son fils gravement malade. Il refuse désormais non seulement de manger, mais aussi de boire. Mohammad Sadiq Kabudvand est un prisonnier d'opinion, condamné à 10 ans et demi d'emprisonnement pour ses activités de journaliste et de défenseur des droits humains. Il est en mauvaise santé.

Mohammad Sadiq Kabudvand avait commencé le 26 mai une grève de la faim, n'ingérant que des liquides. Son fils Pejman est malade depuis janvier 2012 mais les médecins n'ont pas encore pu établir de diagnostic. Mohammad Sadiq Kabudvand n'a été autorisé à lui rendre visite qu'à quelques rares occasions, dont la plus récente fin avril/début mai 2012. Les autorités pénitentiaires l'avaient alors amené au chevet de son fils pour une visite d'environ 30 minutes.

L'état de santé de Mohammad Sadiq Kabudvand, déjà mauvais, s'est détérioré du fait de sa grève de la faim. Les autorités médicales et les médecins de la prison ont recommandé son transfert à l'hôpital afin qu'il y reçoive le traitement dont il a besoin ; Mohammad Sadiq Kabudvand a refusé d'y être transféré parce qu'il devait être menotté et parce qu'il craignait d'être nourri de force, par voie intraveineuse ou autre.

Son épouse, Parinaz Baghbani Hassani, a déclaré qu'il s'était plaint de vertiges et de maux de tête lorsqu'elle lui a rendu visite le 16 juillet, et qu'il avait du mal à parler. Mohammad Sadiq Kabudvand a accepté, à la demande de sa famille et d'amis, de recommencer à boire au cours de la semaine du 16 juillet. Il a néanmoins déclaré qu'il continuerait de refuser toute nourriture tant qu'il ne pourrait pas voir son fils.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités iraniennes de libérer Mohammad Sadiq Kabudvand immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement, par le biais de ses activités de journaliste et de défenseur des droits humains, son droit à la liberté d'expression et d'association qui le laisserait voir son fils librement ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme bénéficie de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, notamment d'un traitement dans une structure médicale extérieure à la prison, comme le recommandent les médecins de la prison d'Evin.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 28 AOÛT 2012 :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street,
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : info_leader@leader.ir
Twitter : @khamenei_ir
L'#Iran doit libérer #Kabudvand
immédiatement

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Responsable des autorités judiciaires à Téhéran :

Mr Ali Reza Avaie
No. 152, corner of 17th, Before Shahid
Motahhary Ave, Sanayi Ave, Karmkhan
Zand Ave. Tehran
République islamique d'Iran
Courriel : info@dadgostary-tehran.ir
(dans le champ réservé à l'objet, veuillez indiquer : FAO Mr. Ali Reza Avaie)
Fax : +9821 883 26700

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains
Mohammed Javad Larijani
c/o Office of the Head of the Judiciary
Pasteur St, Vali Asr Ave
South of Serah-e Jomhuri
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir
(Dans le champ réservé à l'objet, indiquer : FAO Mohammad Javad Larijani)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques accrédités dans votre pays. (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 204/12. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/046/2012/fr>

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE EMPRISONNÉ EN IRAN MÈNE UNE GRÈVE DE LA FAIM ET DE LA SOIF

COMPLEMENT D'INFORMATION

Dans une lettre ouverte datée du 27 mai 2012, Mohammad Sadiq Kabudvand a écrit : « Le procureur et les forces de sécurité continuent de me refuser une permission en raison de leur inimitié, de leur ressentiment et de leur malveillance à mon égard suscités par mes activités en faveur des droits humains, et ce bien que j'aie purgé la moitié de ma peine d'emprisonnement illégale et injuste et en dépit des maladies incurables de mon fils et de l'extrême urgence de la situation [...]. Par conséquent, pour protester contre le comportement illégal et inhumain de ces autorités judiciaires et policières, j'ai entamé une nouvelle grève de la faim à durée indéterminée le samedi 26 mai 2012 à 21 heures. »

Après son arrestation, le 1^{er} juillet 2007, Mohammad Sadiq Kabudvand a d'abord été détenu dans la section 209 de la prison d'Evin, dont on pense qu'elle est contrôlée par le ministère du Renseignement. Il a passé 40 jours à l'isolement et a déclaré avoir été interrogé les yeux bandés, pieds et poings liés. Il a mené une grève de la faim durant huit jours en signe de protestation contre ses conditions de détention et d'interrogatoire. Pendant ce laps de temps, la direction de la prison lui a imposé de demander par écrit l'autorisation d'utiliser les toilettes. Cette situation a aggravé un problème rénal dont il souffrait déjà.

Le 19 mai 2008, Mohammad Sadiq Kabudvand a perdu connaissance pendant une trentaine de minutes. Un autre prisonnier, médecin, lui a apporté les premiers secours. Ses codétenus ont appelé à l'aide et demandé à des gardiens de l'emmener au centre médical de la prison, mais ceux-ci l'ont laissé dans sa cellule. Le lendemain, il a été contraint d'assister à l'audience prévue, qui a été annulée parce qu'un représentant du ministère public ne s'est pas présenté. Le juge a ordonné que Mohammad Sadiq Kabudvand reçoive des soins médicaux adaptés dans un hôpital, à l'extérieur de la prison d'Evin mais Mohammad Sadiq Kabudvand n'a pas été autorisé à se faire traiter à l'hôpital et des soins lui ont été prodigués au centre médical de la prison.

Mohammad Sadiq Kabudvand a finalement été transféré à l'hôpital le 9 janvier 2012. Selon sa femme, Parinaz Baghbani Hassani, il s'était dit en proie à des vertiges lorsqu'elle lui avait rendu visite à la prison aux alentours du 30 décembre 2011. Parinaz Baghbani Hassani a indiqué à Amnesty International que, le 10 janvier, elle avait reçu un appel de son mari l'informant qu'il avait été emmené la veille à l'hôpital pour y subir des examens médicaux, notamment un examen de la prostate, des analyses de sang et des examens cardiovasculaires. Sur la base des résultats de ces examens, les médecins avaient recommandé l'admission de Mohammad Sadiq Kabudvand à l'hôpital pour une opération de la prostate. Au lieu de cela, il a été reconduit à la prison d'Evin et on ignore s'il a reçu les soins médicaux dont il avait besoin.

Mohammad Sadiq Kabudvand, qui appartient à la minorité kurde d'Iran, est le fondateur et président de l'Organisation des droits humains du Kurdistan (HROK ou parfois RMMK, initiales de son nom en kurde). Jusqu'en 2004, il était également rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Payam-e Mardom-e Kordestan*, qui publiait des articles pour la promotion des droits culturels, sociaux et politiques de la minorité kurde d'Iran. Le 27 juin 2004, le journal a été condamné à trois ans d'interdiction de paraître par les tribunaux iraniens pour « diffusion d'idées séparatistes et publication de fausses informations ». La Cour suprême a annulé cette décision mais le journal n'a pas repris ses activités.

Arrêté le 1^{er} juillet 2007, Mohammad Sadiq Kabudvand a été détenu essentiellement dans la prison d'Evin. Le 16 juillet 2009, il avait cependant été transféré à la prison de Mahabad, dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, dans le nord-ouest de l'Iran. Trois jours plus tard, il a comparu devant la première chambre du tribunal révolutionnaire de la ville de Mahabad. Il était accusé de « propagande contre le régime » pour publication et distribution de brochures sur les femmes kurdes. Il aurait indiqué à la cour : « Le contenu de la brochure dont il est question dans l'acte d'accusation est sans rapport avec les documents publiés par la HROK. Ceux-ci portent le logo et l'adresse de l'organisation et nous ne pouvons endosser la responsabilité que des documents publiés sur le site Internet de l'organisation. » À la connaissance d'Amnesty International, aucune décision n'a été rendue dans cette affaire. Mohammad Sadiq Kabudvand a été ramené à la prison d'Evin en avril 2010.

Il a fait l'objet précédemment de l'AU 171/07 (MDE 13/081/2007, <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/046/2012/fr>) et d'actions complémentaires.

Nom : Mohammad Sadiq Kabudvand

Sexe : m

Action complémentaire sur l'AU 204/12, index : MDE 13/047/2012, datée du 17 juillet 2012

